



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



Une victoire pour les photographes professionnels

Le TGI de Paris ordonne le retrait d'une centaine de tirages de presse de la vente organisée, aujourd'hui (lundi 23 novembre) à l'Hôtel Drouot (salles 5 & 6), par la société Pierre Cardin Auction Art Rémy le Fur et associés, pour le compte du groupe Hachette Italie.

Plus de trente ans après leur dépôt, Hachette a tenté de vendre, sans l'autorisation des auteurs, une première partie des tirages qui ont ainsi été déposés par les photographes et dont Hachette est entré en possession par le jeu de rachats successifs.

Les photographes ou leur ayants droits, Gilles Caron, Annie Leibovitz, Marc Riboud, Sébastiao Salgado, soutenus par les organisations professionnelles, l'UPC et Freelens ainsi que par leur société de gestion collective, la SAIF se réjouissent de cette nouvelle. En effet, le TGI a reconnu la propriété des auteurs sur leurs tirages de presse, ainsi que le fait qu'une telle vente aurait porté atteinte à leur droit moral de destination.

L'agence Magnum, qui agissait pour le compte de douze de ses membres Abbas, Bruno Barbey, René Burri, Robert Capa, Raymond Depardon, Burt Glinn, David Hurn, Martine Franck, Elliott Erwitt, Inge Morath, Gilles Peress, David Seymour, a également obtenu le retrait des tirages de la vente.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 novembre 2009.

La justice reconnaît par un tel jugement que la société Hachette n'est pas propriétaire de ces tirages. Il est important de préciser que malgré cela, les tirages des photographes qui n'ont pas fourni les pièces nécessaires à temps, ou que les organisations n'ont pas pu contacter pourraient tout de même être vendus le 23 novembre à Drouot.

Heureusement, nous venons d'apprendre à la dernière minute que la société Pierre Cardin Auction Art Rémy le Fur et associés, chargée de la vente, a décidé d'annuler l'intégralité de la vente, afin de rechercher sereinement les propriétaires des tirages de presse. Nous assistons là à l'une des plus importantes décisions de justice concernant le droit d'auteur.

Cette vente montre une fois de plus l'importance pour les photographes professionnels, mais aussi pour leurs ayants-droits de se rapprocher d'organisations comme FreeLens, l'UPC ou la SAIF.

Article publié par Julien Cassagne le 20 novembre 2009 dans la rubrique En droit de Photojournalisme.fr (<http://www.photojournalisme.fr/>).

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter

 Share

Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)

La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdomas (<http://www.cfdt-publihebdomas.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)